



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 18/02/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 033-253306617-20210224-2021_11-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	V	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	V	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	V	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	V	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	V	Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	V	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	V	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	V	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	V
Monsieur GUINAUDIE	V	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	V	Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 
ID : 033-253306617-20210224-2021_11-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais
Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde donne procuration à Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde
Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué de la CALI, dans l'obligation de s'absenter avant la fin de la réunion, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais afin de le représenter pour la suite

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2021, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 11

Objet : Autorisation de signature d'un marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER & FAUN/GEESINK

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-3 et R 2124-3 alinéa 6,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2021.

Considérant que le Smicval dispose d'un parc actuel d'une quarantaine de bennes à ordures ménagères et lèves conteneurs dont les équipements doivent être entretenus et réparés dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité du service public mais également afin de garantir une bonne sécurité de travail aux agents.

Considérant que l'entretien courant et les petites réparations, sont réalisés pour la plupart en régie directe mais que lorsque le nombre d'interventions est trop important ou que ces interventions sont trop techniques, le SMICVAL en délègue une partie à un prestataire privé.

Considérant que les marchés actuels arrivant à leur terme, il convient donc de lancer un nouveau marché permettant au Smicval d'avoir un parc de bennes et lèves conteneurs opérationnel et sécurisant.

Considérant que ce marché a donc pour objet de déléguer à des prestataires extérieurs l'entretien, la réparation et la fourniture de pièces détachées, avec la possibilité d'une mise à disposition d'un technicien sur les deux sites (St Denis et St Girons), un ou plusieurs jours par semaine selon les lots, avec formation des agents du Smicval sur les réparations faites pour gagner en autonomie.

Considérant qu'un appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum, a donc été publié au BOAMP le 8 Novembre et au JOUE le 11 novembre 2020, comportant 2 lots pour une durée de 4 ans :

Lot(s)	Désignation
1	Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER
2	Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de Bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque FAUN et GEESINK

Considérant que la date limite de réception des offres était le 11 décembre 2020 à 12h30 et qu'à l'issue de la consultation trois candidats ont remis une offre. Deux candidats pour le lot 1, et deux candidats pour le lot 2.

Considérant qu'un candidat a remis une offre pour les deux lots qui ont été jugées irrégulières en raison de l'absence de réponse aux précisions demandées.

Considérant que la CAO a décidé d'attribuer les lots suivants :

- Lot n° 1 à SEMAT pour un coût annuel estimé à 161 300 € TTC en augmentation de 4 % par rapport au précédent marché
- Lot n° 2 à Maintenance Côtes Sud pour un coût annuel estimé à 49 900 € TTC avec option de maintenance

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER et FAUN/GEESINK, dans les conditions énumérées ci-dessus, pour une durée de 4 ans.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 3 procurations, décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER et FAUN/GÆESINK, dans les conditions énumérées ci-dessus, pour une durée de 4 ans.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 février 2021

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in blue and red.

ID : 033-253306617-20210224-2021_11-DE